

A.T. Kibungu

MUTARA - Trypanosomiase et Glossinisme

Réunion du 19 novembre 1958 - Kigali.

Etaient présents :

- | | | |
|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Président | : Med.Vet, Prov.adj. | Dr. Bossaert |
| Membres | : Résident adjoint | Mr. Regnier C.D.A. |
| | Serv. Hygiène | Dr. Meyus |
| | | Dr. Van Kerm |
| | | Mr. Sartillaux |
| | Bur. Tryp. Glossinisme | Dr. Marsboom Med.Vet.ppl |
| | Service Vet | Dr. Lievens Med.Vet. |
| | Service Agri | Ing. Agr. Phillemotte Chef du |
| | | serv de l' élevage |
| | | Ing. Agr. Jernander Cons Agri |
| | | de la Résidence |
| | | Ing. Agr. Raepers Cons Forest |
| | | de la Résidence |
| | | Agr. Dubois |
| | Conservateur du P.N.K. | Mr. Hazaerts |
| | I.R.S.A.C. | Mr. Lambrecht |
| | S.O.C.I.N.C.O. | Mr. Westerfeld |

KIBUNGO



4248

4605

OBJET : Lutte contre le glossinisme au Mutara - Débroussaillage des blocs III et IV.

EXPOSE :

- Mr. Lambrecht fait un exposé sur les travaux exécutés et à exécuter, et les résultats acquis à ce jour.
- Le principe admis est le débroussaillage
 - a) par abattage à ras de sol et badigeonnage aux phyto-hormones.
 - b) en ce qui concerne les arbres d'envergure (\pm 30 cm de diamètre) : traitement par cerclage et application de phyto-hormones.
- Quant au point de vue de la reconstitution du manteau forestier au Mutara, préconisée lors de la Réunion INEAC - COLONIE, tenue à Nyakatare en novembre 1955, l'assemblée demande que le problème soit revu en collaboration des services intéressés. (Ineac, Irsac, Agri et Vet).

RESULTATS ACQUIS :

Jusqu'à ce jour deux blocs aux environs de Nyakatare ont été traités.
Bloc 1 : 1236 Ha.
Bloc 2 : 1164 Ha.

Le Médecin Vétérinaire Dr. Livens - Nyakatare - signale une régression de la Trypanosomiase bovine et une diminution sensible des glossines.

PROGRAMME

I. Bloc 3 situé de part et d'autre de la route Gabiro-Kakitumba (Km 167 - 172,5) et en territoire annexe du P.N.K. (voir carte annexe Irsac - Nyaruwanga - 1377,5 Ha)

Le conservateur du P.N.K. marque accord quant à l'éclaircissement dans le territoire annexe (Km 167 au Km 172,5) sous les réserves suivantes :

- a) éclaircissement sur une largeur de 3 Km à l'intérieur du parc (la délimitation sera effectuée par le conservateur du parc).

- b) le conservateur détachera une garde pour empêcher toute infraction aux règlements du territoire annexe au P.N.K.

Après s' être rendu sur place, les dispositions suivantes furent arrêtées :

- I. commencer par un éclaircissement (création de paturages ombragés) à l' ouest de la route Gabiro-Kakitumba (105,4 Ha).
 2. procéder ensuite à un éclaircissement (création de paturages ombragés) à l' est de la dite route et jusqu'à 1 Km en profondeur du territoire annexe au P.N.K. - surveillance incidence Trypanosomiase bovine et glossinisme - 105,5 Ha.
 3. finalement éclaircissement dans le territoire annexe jusqu' aux limites fixées par le conservateur du P.N.K.
- II. Quant au bloc IV situé à la frontière de l' Uganda, près de Kakitumba, un projet préliminaire a été exposé par Mr. Lambrecht (cfr note adressée à ce sujet par Mr. Lambrecht à Mr le Vice Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda Urundi.)

CREDITS ET PERSONNEL

Les crédits furent demandés par le procédé d' ouverture d' urgence. D' autre part L' Auxiliaire Vétérinaire du Mutara sera chargé de l' organisation et de la surveillance du débroussaillage. Quant à la mise en valeur de la région débroussée au point de vue agro-sylvo-pastorale il serait souhaitable qu' une équipe constituée d' agents Agri-For et Vet en soit chargée.

A ce P.V. est jointe une note de Mr. Van Straelen, à laquelle Mr. Lambrecht fera une mise au point.
